

	Origine	Document	Version	Date d'application
	RH	FP	1	26.06.2013
	Responsable de Secteur (E)			Nbre de pages
				2

MISSIONS

Le (la) Responsable de Secteur a un rôle pivot entre l'intervenant à domicile et le bénéficiaire. Il (elle) assure la mise en œuvre et le suivi du plan d'aide en mobilisant les ressources humaines nécessaires. Il (elle) se situe entre l'intervenant à domicile et le responsable ressources humaines et garantit ainsi les valeurs qui fondent la relation d'aide.

Il (elle) encadre et coordonne une équipe d'aides à domicile rattachées à l'antenne, afin d'assurer un service de qualité aux besoins des usagers.

ACTIVITES PRINCIPALES

- **Analyse du besoin**
 - Réceptionne les demandes des bénéficiaires après filtrage.
 - Planifie les visites à domicile
 - Evalue sur place le besoin des bénéficiaires : mène un entretien avec le bénéficiaire, évalue ses ressources et ses besoins. Informe le bénéficiaire du nombre d'heures finançables par les organismes sociaux ainsi que le coût restant à sa charge
 - Contacte éventuellement l'entourage (médecin, assistante sociale, famille...)
 - **Gestion budgétaire et administrative**
 - Constitue le dossier de demande pour transmission à la caisse.
 - Etablit les devis
 - Rédige les demandes ou aide le bénéficiaire à faire ses démarches
 - Saisie les accords (notifications de prises en charge)
 - Contractualise la prestation
 - **Organisation des interventions et gestion du planning**
 - Gestion des plannings.
 - Organise l'intervention de l'aide à domicile dans le respect de la législation sociale
 - Présente l'aide à domicile au bénéficiaire
 - Assure la continuité de la prestation : organise les remplacements de l'aide à domicile
 - Suit la modulation du temps de travail en faisant les réajustements nécessaires en collaboration avec le RRH
 - **Gestion du personnel**
 - Recherche les salariés disponibles pour intervenir au domicile en tenant compte des heures accordées sur la prise en charge, de la **qualification de l'aide à domicile**, et de la fréquence d'intervention au regard de leur contrat de travail.
 - Recrute si nécessaire : conduit les entretiens de recrutement auprès des candidats avec le soutien du RRH.
 - Accueil et assure la phase d'intégration des nouveaux salariés et stagiaires
 - Anime l'équipe des aides à domicile : les réunit régulièrement et les informe de tout ce qui peut avoir une incidence sur leur travail. S'assure de leur satisfaction
 - Traite, en collaboration avec le RRH tous les aspects du suivi des intervenants à domicile (maladie, congés, formation...).
- Met en place un entretien annuel d'évaluation : effectue le bilan de l'année écoulée avec le salarié, fixe les axes de progression et relève les besoins en formation pour l'année à venir

- **Suivi de la qualité**
 - Valide avec l'aide à domicile et/ou la personne aidée les modalités de l'intervention
 - S'assure avec la personne chargée du suivi du degré de satisfaction des bénéficiaires et de la qualité des prestations
 - Met en place des actions correctives

- **Fonctionnement du service**
 - Suggère à la direction de l'association la mise en place de nouvelles offres en fonction des besoins identifiés
 - Rend compte de l'activité de son secteur, des problèmes rencontrés dans la mise en place de l'aide
 - Se met en relation avec le siège pour tout problème organisationnel

- **Vie de l'entreprise**
 - S'assurer du respect des horaires de son équipe
 - Respecter les règles et consignes de sécurité législation du travail
 - Rendre compte au RRH de l'avancement des objectifs annuels, des problèmes, conflits (solutions, actions) et établir des statistiques mensuelles
 - Répartir les tâches avec les assistantes techniques en fonction notamment des périodes « coup de feu » (fin de mois, ...)
 - Assurer les tâches de l'assistante technique en l'absence de celle-ci.

COMPETENCES ET QUALITES

- Sens de l'organisation, de l'écoute et d'analyse, capacités d'adaptation et relationnelles
- Réactivité, capacité à travailler en équipe
- Rigueur et maîtrise de la méthodologie des interventions à domicile
- Connaissances de la réglementation en vigueur sur l'activité des SAD. Réglementation du travail. Convention collective...

CONDITIONS PARTICULIERES

Il (elle) travaille en collaboration avec le (la) chargé(e) de suivi (si le poste est existant). Le (la) Responsable de Secteur exerce sa fonction sous la responsabilité du Responsable des Ressources Humaines pour l'ensemble des missions concernant la gestion des Ressources Humaines. Pour les tâches concernant le bénéficiaire, le développement et autres, il (elle) est rattaché à la Direction.

Etre titulaire du permis B + véhicule

FORMATION REQUISE

Elle correspond le plus souvent au niveau III de l'Education nationale, notamment :

- Un diplôme d'Etat de Conseiller en Economie Sociale et Familiale (DECESF), d'assistant social, d'éducateur spécialisé ou de travail social
- Un diplôme d'Etat de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (DETISF) avec au moins 10 ans d'ancienneté dans la fonction, et une formation complémentaire d'adaptation au poste
- Le Brevet de Technicien Supérieur (BTS) Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social (SP3S) permet également d'accéder aux fonctions de Responsable de secteur.

Signature :

date : le 26 juin 2013